

Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines

Centre de valorisation des Ressources Humaines de Toulouse

Direction Interdépartementale des Routes Sud Ouest

AVIS DE RECRUTEMENT

Concours professionnel

DE CHEF(FE) D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TPE

BRANCHE « ROUTES, BASES AÉRIENNES »

SESSION 2025

En application des dispositions du décret n°2023-1410 du 30 Décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État et de l'arrêté du 26 février 2019, fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de CEEP des TPE et sous réserve de signature de l'arrêté préfectoral fixant le nombre de postes offerts, un concours professionnel pour l'avancement au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État est organisé au titre de l'année 2025 à la Direction Interdépartementale des Routes Sud Ouest en ce qui concerne la branche routes – bases aériennes (RBA).

Date limite de télé-inscription : **27 Février 2025 à 23h59 sur mes démarches simplifiées**

Date épreuve écrite : **27 Mars 2025 de 13h30 à 16h30**
L'épreuve écrite se déroulera au CVRH de Toulouse (l'adresse sera précisée sur les courriers de convocation).

Dates épreuve orale : **à partir du 5 Mai 2025**

Date limite d'envoi du dossier RAEP : **23 Avril 2025 à 16h00**

Au-delà des dates limites indiquées ci-dessus, votre candidature ne sera plus recevable

PRESENTATION DES CANDIDATURES

L'inscription se déroule en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-concours-ceep-2025-dir-sud-ouest>

La date limite d'inscription est le **27 Février 2025 à 23h59**.

Le CVRH de Toulouse procédera à la convocation des candidats par voie électronique. Les horaires de convocation, d'épreuve et l'adresse du centre d'examen seront précisées sur celles-ci.

Tout(e) candidat(e) n'ayant pas reçu de convocation une semaine avant la date des épreuves devra prendre contact avec le CVRH de Toulouse par mail à l'adresse suivante :

recrutement.cvrh-toulouse@developpement-durable.gouv.fr

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Peuvent se présenter au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e), les **agents d'exploitation principaux** remplissant les conditions statutaires **au plus tard au 1er janvier 2025** (cf. **Décret 2023-1410 du 30 décembre 2023**) :

- avoir atteint le 5ème échelon du grade ;
- compter au moins 4 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

LA NATURE DES EPREUVES

Le concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) branche « Routes-Bases aériennes » comporte une épreuve écrite et une épreuve orale d'admission.

Épreuve écrite (admissibilité) :

(arrêté du 26 février 2019)

- **Épreuve n° 1 : Cas pratique**
(Durée 3 heures - coef. 3)

Cette épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de trois à cinq questions à partir de cas pratiques en lien avec les missions dévolues aux chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État. Elle est destinée à apprécier les capacités managériales des candidats, leur maîtrise de l'expression écrite et des techniques de calcul élémentaire, et leurs connaissances des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à l'organisation et à la réglementation du temps de travail, et aux droits et obligations des agents publics, notamment en matière de déontologie.

Épreuve orale (admission) :

- **Épreuve n° 2 : Entretien avec le jury**
(durée 25 mn - coef. 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes ainsi que sa motivation et sa capacité à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un chef d'équipe d'exploitation principal.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose d'un dossier RAEP constitué par le (la) candidat(e) en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au (à la) candidat(e) son avis sur un cas pratique issu d'une situation de travail courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et du management.

Les candidat(e)s admissibles devront adresser leur dossier RAEP pour **le 23 Avril 2025 à 16h00**, dûment complété et signé au CVRH de Toulouse soit

- par mail en version PDF à l'adresse suivante : recrutement.cvrh-toulouse@developpement-durable.gouv.fr
- Courrier **en 3 exemplaires** à l'adresse suivante :

CVRH Toulouse
A l'attention de Carole Anselme
6 Impasse Paul Mesplé
31100 TOULOUSE

Règlement du concours :

La note attribuée à l'épreuve écrite est comprise entre 0 et 20. Un coefficient de 3 est appliqué à cette note.

Peuvent seul(e)s être autorisé(e)s à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidat(e)s ayant obtenu pour l'épreuve écrite d'admissibilité un total de points qui ne peut être inférieur à 30, après application du coefficient.

La note attribuée à l'épreuve orale d'admission est comprise entre 0 et 20. Un coefficient de 4 est appliqué à la note.

Peuvent seul(e)s être admi(se)s les candidat(e)s ayant obtenu pour l'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission un total de points qui ne peut être inférieur à 70, après application des coefficients.

FORMATION POST-CONCOURS

Après leur nomination, les lauréat(e)s du concours devront suivre une formation au CVRH de Toulouse. Cette formation, qui peut s'échelonner sur plusieurs mois, se déroulera sur une durée totale cumulée de 5 semaines.

AFFECTATION

Procédure d'affectation

Au titre de l'année 2025, le ou les lauréats du concours professionnel se verront proposer en priorité les postes vacants de CEEP encadrant au sein de la DIRSO. Cela leur permettra de dérouler et valoriser plus facilement leur carrière. Ils pourront, le cas échéant et sous réserve de leur manière de service, bénéficier à échéance d'une promotion sur un emploi fonctionnel de CEED et/ou une promotion vers le corps des techniciens supérieurs du développement durable de catégorie B. En second lieu, les lauréats du concours pourront être affectés sur place dans le grade CEEP, en restant ainsi dans leur fonction d'agent d'exploitation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Textes :

- décret n°2023-1410 du 30 Décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale, la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État.

LES ADRESSES UTILES

- **DIRECTION INTER-DEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST**
155 Avenue des Arènes Romaines – 31300 TOULOUSE
recrutement.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr
- **CENTRE DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES DE TOULOUSE**
6 Impasse Paul Mesplé
31300 TOULOUSE
recrutement.cvrh-toulouse@developpement-durable.gouv.fr